

* * *

AFFAIRE N° 14. - Acquisition d'un terrain de 148 m², sis rue
Tourette, appartenant à Monsieur GINET Alix.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous serais reconnaissant de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain de 148 m², sis rue Tourette à Saint-Denis.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de son propriétaire, Monsieur GINET Alix, pour le prix de Frs CFA 1 250 000 000, conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain, destiné à la création d'un parking.

La dépense sera imputée sur l'emprunt que nous a consenti la C.A.E.C.L. (chapitre 901, article 210 du Budget communal).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ce terrain est petit et il est inconstructible. Le propriétaire ne peut rien en faire. Nous lui achèterons, cela nous servira à l'emprise d'une route.

M. RIVIÈRE. - D'autant plus que le propriétaire vend le terrain au prix où il l'a acheté.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Du
Saint-Denis, le 3 Mai 1971
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : H. Toulon

Une copie certifiée conforme
Donnée à la direction des affaires Tricamérales
M. C. Alarcón